

# DÉLIBÉRATION

## COMMUNE DE PÉRONNAS

**D\_2023\_06\_044**

Sur convocation en date du 30 mai 2023, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 5 juin 2023 à 20H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

**Présents :**

BOZONNET-MEUNIER Kathy	BABUT Aurore	FERRIER Patricia
THEVENET Jean-Marc	CALMUS Zarouhine	GAY Daniel
BERLAND Martine	CARLIER Albert	MONTIBERT Pierre – arrivée à 20H29
MARTIN Hubert	CHIROL Xavier	PANEL Olivia
CHATELAIN Béatrice	CORDIER Michel	PERNET Martin
SIMONET Jean-Michel	DUBOIS Loïc	PEYROT Pascale
	DUCLOS Laurent	PIVET Catherine
	DUCROZET Isabelle	SUPIE Sylvie – arrivée à 20H29
	FALAISE Alain	VOVILIER Christian – arrivée à 20H29
	FAYARD Pascal	

**Procurations :**

Monsieur Dominique BERTHET donne procuration à Madame Kathy BOZONNET-MEUNIER

Madame Karine GEOFFRAY donne procuration à Monsieur Jean-Marc THEVENET

Monsieur Pascal GOYAT donne procuration à Monsieur Michel CORDIER

Monsieur Pierre MONTIBERT donne procuration à Monsieur Martin PERNET jusqu'à son arrivée à 20H29

Madame Sylvie SUPIE donne procuration à Monsieur Laurent DUCLOS jusqu'à son arrivée à 20H29

Monsieur Christian VOVILIER donne procuration à Madame Isabelle DUCROZET jusqu'à son arrivée à 20H29

**Secrétaire de séance :** Madame Martine BERLAND

**Mise en ligne le :** 07/06/2023

**Organisation et gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)****Attribution du marché**

Présentation du rapport par Madame Martine BERLAND, Maire adjoint.

Madame le rapporteur rappelle que :

Le marché public actuel "Organisation et Gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement" a été conclu avec l'association ALFA3A et notifié le 25 juin 2019.

D'une durée d'un an reconductible trois fois, ce marché public arrive à échéance le 31 août 2023.

L'accueil des enfants durant les temps périscolaires et extrascolaires est un service mis à disposition des familles par la Mairie de Péronnas au sein du centre de loisirs "Le Calypso".

Ces accueils concernent les enfants de 3 à 11 ans durant :

- les temps périscolaires (y compris mercredi en temps scolaire)
- les temps extrascolaires (vacances scolaires)

L'accueil de loisirs de Péronnas tient à apporter aux enfants qui lui sont confiés des valeurs éducatives, des moments de loisirs, de partage et de découverte qui leur permettront de grandir et de s'épanouir.

Les principales missions du titulaire du marché seront les suivantes :

- la planification, l'organisation et l'animation des activités
- la gestion des inscriptions, des réservations et de la facturation des familles
- le lien avec les partenaires (notamment la CAF)

# DÉLIBÉRATION

## COMMUNE DE PÉRONNAS

D\_2023\_06\_044

- la révision éventuelle du règlement de fonctionnement
- la sécurité et la surveillance des enfants

Afin de maintenir ce service à destination des familles, une procédure de consultation pour le renouvellement du marché public a été lancée début 2023 pour une notification du contrat avant les congés d'été.

### Rappel de la procédure :

Le Conseil municipal du 13 février 2023 a approuvé le principe du renouvellement du marché ALSH pour une durée d'un an reconductible 3 fois. Il a autorisé le maire à lancer la procédure de consultation et à prendre toutes les décisions concernant la préparation du marché public.

Conformément à l'article R. 2123-1, 3° (Services sociaux et autres services spécifiques) du Code de la commande publique, ce marché public a fait l'objet d'une procédure adaptée.

Date de parution de l'avis de publication sur la Voix de l'Ain : le 03/02/2023

Date de mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics <https://marchespublics.ain.fr> : le 03/02/2023

Date limite de réception des candidatures et des offres : le 03/04/2023 à 12h00

Une seule offre a été reçue de l'Association Alfa3A domiciliée au 14 rue Aguétant, 01 500 Ambérieu-en-Bugey.

Suite à son analyse, une audition de négociation a été organisée le 28/04/2023.

L'offre négociée définitive a été remise le 23/05/2023 avant 12h.

La commission MAPA s'est réunie le 25/05/2023 et a émis un avis positif sur l'analyse des candidatures et des offres.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'offre de l'Association Alfa3A est économiquement la plus avantageuse avec une note de 93/100 et un montant de 98 500€ sur 12 mois.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'exposé de Madame le rapporteur,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R. 2123-1, 3° relatif aux "services sociaux et autres services spécifiques",

Vu le procès-verbal de la Commission MAPA du 25/05/2023,

Sur le rapport de Madame le rapporteur,

**À l'unanimité (29 voix pour),**

- **AUTORISE** Madame le maire à signer le marché public "Organisation et Gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement" et tous les actes afférents à sa passation et à son exécution avec l'association Alfa3A pour un montant de 98 500€ par an ;

# DÉLIBÉRATION

## COMMUNE DE PÉRONNAS

**D\_2023\_06\_044**

- **INSCRIT** la dépense de fonctionnement à l'exercice 2023 et suivants.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 5 JUIN 2023



Le Maire,

*Hédile*  
Hédile CÉDILEAU

La Secrétaire de séance,

Martine BERLAND  
*Martine BERLAND*